

23 SEPTEMBRE 2010



Journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestations



Le Gouvernement commence à vaciller !

Marquons notre détermination et contraignons-le à ouvrir de réelles négociations concernant l'avenir des retraites en nous mobilisant encore plus nombreux pour obtenir un autre projet de réforme que celui-ci élaboré par le gouvernement. Certes, ce texte a été voté par une majorité de députés, mais le débat n'est pas fini, il débute au Sénat le 5 octobre. La réforme proposée va aggraver les inégalités, sans répondre aux enjeux de long terme. Rien n'est joué, par notre force, notre nombre et notre détermination dans les manifestations et les actions grévistes nous pouvons gagner et imposer une autre réforme et garantir notre système de retraite par répartition !

Le 23 Septembre, ensemble GAGNONS :

- Un droit à un départ à la retraite dès 60 ans (et 55 ans pour travail pénible) avec, pour une carrière complète, un revenu de remplacement équivalent au moins à 75 % du salaire net d'activité et au minimum au niveau du SMIC.
- La reconnaissance de la pénibilité avec un départ anticipé à la retraite pour tous les salarié-e-s ayant effectué des travaux pénibles ou la manipulation de produits dangereux.
- La prise en compte des périodes d'études et d'inactivité forcée dans le calcul de la pension
- La suppression de l'article 30 de la loi sur le dialogue social dans la Fonction Publique remettant en cause le principe de départ anticipé pour pénibilité pour certains paramédicaux (Infirmier, manipulateur radio...).
- Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail dégradées de nos secteurs et mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles inacceptables.
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, et la création de 100 000 emplois dans les établissements publics et privés de santé, autant dans le secteur social et médico-social, ainsi qu'un vaste plan Urgence /Emploi/ Formation.
- La résorption de l'emploi partiel contraint, de la précarité dans la Fonction Publique et dans le secteur privé.
- Des augmentations salariales et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis 2000.
 - La non application de la hausse drastique du taux de cotisation des fonctionnaires, qui en période de gel des salaires, va diminuer encore davantage sur leur pouvoir d'achat.
- Une réelle reconnaissance des qualifications de nos professions
- L'égalité salariale femmes-hommes : pour un travail comparable un salaire égal.
- Le maintien et le développement des droits familiaux et spécifiques pour les femmes, tant que des inégalités perdureront.
- Un véritable service public de prise en charge des enfants.
- L'abrogation de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires).
- Des financements nécessaires pour assurer les missions de service public pour les besoins de toute la population sur l'ensemble du territoire.
- L'arrêt de rénovations "à la baisse" des conventions collectives.
- L'ouverture de réelles négociations pour répondre aux attentes des salariés, tant dans la Fonction Publique que dans le privé lucratif et non lucratif

Pour imposer une autre réforme, la CGT revendique :

- la taxation des revenus financiers des banques et entreprises : 24 milliards d'euros de recettes ;
- l'arrêt des exonérations des charges patronales : 30 milliards d'euros en 2009
- la création d'un million d'emplois : 5 milliards d'euros de cotisations supplémentaires pour les retraites
- une augmentation des salaires de 10 % : 50 milliards d'euros de recettes pour la protection sociale
- une meilleure répartition des richesses.

LA PENIBILITE :

une démarche CGT transversale Public/Privé

La CGT liste 12 critères définissant la pénibilité ouvrant droit à réparation sur la retraite :

I- Contraintes physiques

- 1/ Manutention et port de charges lourdes
- 2/ Contraintes posturales et articulaires
- 3/ Vibrations

II- Environnement agressif

- 1/ Exposition à des produits toxiques (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)
- 2/ Exposition aux poussières et fumées
- 3/ Exposition à des températures extrêmes et aux intempéries
- 4/ Exposition aux bruits intenses
- 5/ Les rayonnements ionisants

III Contraintes liées aux rythmes de travail

- 1/ Travail de nuit
- 2/ Travail alterné, décalé :
Alterné figurant dans le décret n° 76/404 du 10 mai 1976 précisant la loi de 1975
Travail posté en discontinu
Travail par relais en équipe alternante
- 3/ Longs déplacements fréquents
- 4/ Gestes répétitifs, travail de chaîne, cadences imposées

Notre organisation demande que réparation soit ouverte par un départ anticipé en retraite, départ rendu réellement possible par l'instauration d'une bonification d'un trimestre par année de travail en situation de pénibilité (un trimestre de durée d'assurance dans le privé, de durée de cotisation dans le public).



Adhérer pour AGIR !



Bulletin d'adhésion ou de contact

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code postal : _____ Profession : _____ (nom et adresse)
Age : _____ / service / téléphone _____
Etablissement : _____

JE SOUHAITE : prendre contact
me syndiquer

A retourner : à un militant CGT
ou à l'Espace Vie syndicale - Fédération CGT Santé Action Sociale
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX

Pour se faire Respecter

Adhérer à la CGT, c'est permettre aux salariés de se rassembler dans une organisation qui fait des propositions, une organisation forte, combative et indépendante !

Se syndiquer et s'organiser collectivement, c'est le moyen de mettre en place des revendications et des luttes pour améliorer notre avenir !

Se syndiquer, c'est aussi construire un rapport de force dans son service, son établissement, son entreprise, son département et nationalement pour agir sur les choix qui s'opèrent !